

Renseignements sur l'enfant participant

Prénom : _____ Nom : _____ Âge : _____
 Téléphone : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____
 Numéro d'assurance-maladie : _____ Expiration : _____
 Informations particulières sur l'enfant que vous jugez pertinentes à transmettre pour l'activité choisie : _____

Renseignements sur le parent

Prénom : _____ Nom : _____
 Téléphone : _____ Courriel (obligatoire) : _____
 Êtes-vous nouveau résident : Oui Non Si oui, depuis quand : _____
Frais d'inscription : Carte de crédit : Visa Master Card
 # de la carte _____ Exp. _____ Code _____
 Signature : _____

Réservé à l'administration Montant : _____ \$ Initiales de l'employé : _____
 Mode de paiement : _____

**Modalités d'inscription et politique de remboursement**

1. **Envoyez votre fiche d'inscription complétée à l'adresse courriel suivante** : animateur@mont-blanc.quebec
2. Pour toutes questions, s'adresser au service des loisirs: animateur@mont-blanc.quebec ou 819 688-2161, p.261.
3. **Informations générales sur l'activité** : Mardi, du 23 avril au 11 juin de 18 h à 19 h.
 À la Patinoire de l'Hôtel de ville, 120 Place de la mairie.
 Pour les enfants de 6-9 ans et 10-14 ans. Coût : 48 \$.
4. Équipements obligatoires : Casque avec grille, gants, jambières et espadrilles. Possibilité de prêt d'équipements.
5. Cette activité requiert l'inscription d'un nombre minimum et d'un maximum de personnes. Le service des loisirs se réserve le droit d'annuler l'activité, advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas le nombre suffisant de participants.
6. Aucune confirmation n'est nécessaire avant le début des activités. À moins d'avis contraire, il suffira de vous rendre à l'heure et à l'endroit indiqué pour votre activité.
7. Si vous souhaitez faire le paiement par chèque, celui-ci doit être libellé à la Municipalité de Mont-Blanc et daté avant le début du cours. Vous devez l'apporter avec votre fiche d'inscription, à l'hôtel de ville pendant nos heures d'ouverture.
8. Pour tout chèque sans provision, des frais d'administration de 25 \$ s'appliqueront. Un chèque certifié sera ensuite exigé.
9. La Municipalité s'engage à rembourser les frais d'inscription dans le cas d'une annulation d'activité de sa part.
10. Si le participant annule son inscription avant le début de l'activité, il aura droit à un remboursement complet sous présentation de billet médical. Sans billet médical, 25 \$ de frais administratifs seront soustraits du remboursement.
11. Aucun remboursement n'est accordé après le début de l'activité, sauf pour des raisons médicales. Dans ce cas, et sur présentation d'un billet médical, le remboursement se fait au prorata des cours non suivis. Le participant doit obligatoirement informer la Municipalité et non le responsable de l'activité, s'il désire annuler son inscription.